



Politiques administratives relatives à l'inscription aux cours de la programmation du service des loisirs et du Complexe aquatique

Fiche santé ou particularité

Pour les cours du service des loisirs, toute personne ayant des troubles de santé ou une situation particulière doit le faire savoir à son instructeur par l'entremise d'une fiche santé. Cette fiche est disponible dans votre dossier en ligne et au Service des loisirs. Toute personne qui désire s'inscrire à un cours de mise en forme du Complexe aquatique doit compléter et remettre la fiche santé disponible *en ligne* et au Complexe aquatique avant le début du premier cours. Nous tenons également à vous rappeler qu'il est important de nous aviser de tout changement concernant votre état de santé ou encore, des modifications au niveau de vos renseignements personnels.

Annulation

Veillez noter que la programmation est sujette à changement. Toutefois, aucune confirmation ne sera effectuée avant le début des activités. Exceptionnellement, il se peut que certaines activités doivent être annulées. Par exemple, en raison d'un événement spécial ou lorsque le nombre d'inscriptions ne justifie pas la tenue de l'activité. La Ville de Saint-Lin-Laurentides n'est pas tenue de remettre une activité ou un cours annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté. Le cas échéant, un remboursement ou crédit total sera remis aux participants inscrits.

Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de 2 jours ouvrables avant le début de l'activité. Des frais d'administration de 5,00 \$ seront retenus pour toute annulation. Après ce délai, un remboursement sera possible sur présentation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation d'un billet médical seulement. Des frais d'administration de 5,00 \$ s'appliqueront et la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit ou remboursement. Le montant de la note de crédit ou remboursement sera établi au prorata des séances restantes (cours suivis) moins les frais d'administration. En cas d'absence, aucune reprise de cours n'est possible.



SAINT-LIN-LAURENTIDES
Une ville... à la campagne

Coûts d'inscription

La totalité des frais d'inscription doit être défrayée lors de l'inscription. Toutes les taxes sont incluses dans les montants affichés, s'il y a lieu. Notez que s'il y a disparité entre les coûts indiqués dans le cahier des loisirs, le site Internet et ceux en ligne via LS Sports Plus, ceux inscrits dans LS Sports Plus prévaudront. Pour les non-résidents, le coût d'inscription sera majoré de plus ou moins 15%.

Reçu d'impôt

Veuillez conserver vos reçus d'activités pour vos différents crédits d'impôt. Prendre note que tous les relevés 24 seront émis au nom du parent payeur dans votre dossier LS Sport Plus en ligne. Conformément à la loi, ils seront envoyés au plus tard à la fin février.

Assurances

Les participants sont responsables d'eux-mêmes, de leurs équipements et du matériel qu'ils utilisent. La Ville de Saint-Lin-Laurentides se dégage de toute responsabilité en cas de bris, perte ou accident pouvant survenir sur les lieux des activités. Nous vous recommandons de prendre une assurance personnelle.

Renseignements

Service des loisirs

900, 12e Avenue, Saint-Lin-Laurentides, (Québec) J5M 2W2

Téléphone : 450 439-3130, option 4

Courriel : loisirs@saint-lin-laurentides.com

Complexe aquatique

550 Rue du Parc, Saint-Lin - Laurentides, (Québec) J5M 3A2

Téléphone : 450 439-3130, poste 7278

Courriel : piscine@saint-lin-laurentides.com